

**Arrêté n° 2024/DD79-33 du 9 avril 2025
renouvelant la composition du
Conseil Territorial de Santé des Deux-Sèvres**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L1434-10 et R1434-33 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 158 ;

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de M. Benoît ELLEBOODE, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date 2 janvier 2025, portant délégation permanente de signature, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021 relative à la participation des parlementaires aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la composition du conseil territorial de santé des Deux-Sèvres, modifié le 24 juin 2022, le 8 août 2022, le 12 juin 2023, 11 octobre 2023, 14 février 2024 puis le 3 septembre 2024 ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées et citées par l'arrêté du 3 août 2016,

ARRETE

Article 1er : L'arrêté de composition du Conseil territorial de santé des Deux-Sèvres, du 3 septembre 2024 est ainsi modifié ; sont nommés membres du Conseil Territorial de Santé des Deux-Sèvres les personnes dont les noms suivent :

1° Collège des professionnels et offreurs des services de santé :

a) 6 représentants des établissements de santé :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
FAULCONNIER Bruno, Directeur du CH de Niort	MORIN Karine, directrice adjointe en charge des affaires médicales et des affaires générales au CH de Niort
FARANPOUR Farnam, Président de la CME du CH de Niort	FRACKOWIAK Marie-Laure, Présidente de la CME du GHMS du Haut Val de Sèvre et du Mellois
SIMON Marianne, directrice adjointe en charge de la filière gériatrique et de santé mentale au CH Nord Deux-Sèvres	LE GARGASSON Gaëlle, adjointe de direction au CH Nord Deux-Sèvres
PAIN Frédéric, Président de la CME du CH Nord Deux-Sèvres	PEGUILHAN Samuel, membre de la CME, du CH Nord Deux-Sèvres
KERIQUEL Cyrille, Directeur de la Clinique Inkermann de Niort	GUERIN Guillaume, Directeur du Château de Parsay
FERON Laurent, Directeur Général Mélioris	JUBIEN Jonathan, Directeur pôle sanitaire Mélioris

b) 5 représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>En cours de désignation</i>	GOISMIER Béatrice, Présidente Association Deux-Sévrienne de la Protection de la Jeunesse
ROULLEAU Thierry, Directeur général du GPA	VIGNERTE Stéphanie, GPA
MAURY Hervé, Directeur du Groupe Hospitalier et Médico-Social du Haut Val de Sèvre et du Mellois	VICTOR Jean-Luc, Directeur des EHPAD « Béthanie » à Nueil Les Aubiers et « Le Lac » à Argentonny
CAMARA Amadou, Directeur de l'IME de Villaine, Azay le Brûlé	FAVRELIERE Christophe, Directeur Foyer Notre Dame de Puyraveau – CHAMPDENIERS ST DENIS
FAVRELIERE Thierry, Directeur des droits de la personne accompagnée, de l'évaluation et de la qualité, ADAPEI 79	MATHIEU Laurent, Directeur Général ADAPEI 79

c) 3 représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité:

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
BRIANCEAU Jean-Claude, Président de Sèvre Environnement	LEGENDRE Renaud, Sèvre Environnement
TRAMAUX Julien, Chargé de projets, Chargé de communication de l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé	DAMBREVILLE Philippe, Trésorier adjoint IREPS
VOLOKOVE Sébastien, Directeur de l'Association l'Escale La Colline	DUMONT Sylvain, Directeur Général CORDIA

d) 6 représentants des professionnels de santé libéraux, dont au plus trois médecins et au plus trois représentants des autres professionnels de santé

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
CHARPENTIER Thierry, médecin libéral	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
VILLEMUR Hélène, Sage-Femme	LE PADELLEC Patrick, pharmacien
VARLET Isabelle, Infirmière	INAL Sophiane, biologiste
SALOMON Bruno, Pédicure Podologue	SOYER Sonia, Orthoptiste
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- e) 1 représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

- f) 5 représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
CUISSARD Sandrine, Appui & Vous du Sud Deux-Sèvres	PERCHER Denis, Appui & Vous du Nord Deux-Sèvres
LEONARD Anne, coordonnatrice de la MSP 110	OTHABURU Pascal, Directeur Général de la Mutualité Française
CHAUVET Pascal, Président de la FNAMPoS	KAMGA Josselin, Président de la FNAMPoS MG
LIAIGRE Jacky, Président CPTS Bressuire	BARRETEAU Théophile, membre CPTS Bressuire
DESMAYSON Jean, secrétaire CPTS Niort	PETIPAS Charlotte, Coordonnatrice CPTS Niort

- g) 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
BARREAU Marie-France, FNEHAD	CASAMAYOU Hélène, FNEHAD

- h) 7 représentants des ordres

- Conseil Départemental de l'ordre des médecins

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
OUALI Larvi, Conseiller Départemental de l'ordre des médecins	LANNAUD Jean-Luc, Conseiller Départemental de l'ordre des médecins

- Conseil Départemental de l'ordre des Infirmiers

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
BETIN Thierry, président du Conseil de l'Ordre des Infirmiers	DAGNAS Delphine, Secrétaire générale du Conseil de l'Ordre des infirmiers

- Conseil Départemental de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
COLAS Julien, Conseiller Ordinal	DEHAIL-BOURGAUX Dominique, Conseillère Ordinale

- Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres-Podologues

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
ELEGOET Sandrine, Conseillère Ordinale	SCHOUWEY Laurent, Conseiller Ordinal

- Conseil Départemental de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
GUEBELS Brigitte, vice-présidente de l'ordre départemental des masseurs-kinésithérapeutes	REIGNIER Jean-Luc, président de l'ordre départemental des masseurs-kinésithérapeutes

- Conseil Régional de l'ordre des Pharmaciens

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
PENICAUD Bernard	LANDRE Thierry

- Conseil Régional de l'ordre des Sages-Femmes

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>

2° Collège des usagers et associations d'usagers :

- a) 6 représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L. 1114-1

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
TALBOT Françoise de l'UDAF 79	MICHON Catherine, Directrice Générale UDAF 79
BRILLOUET Philippe, UNAFAM 79	BLONDY Yvette, UNAFAM 79
FLEURY Marc, Adjoint au Conseil de l'APF	BRIZARD Olivier, coordinateur du GEM 79
BARBOTTE Philippe, Vice-Président de la Ligue contre le cancer 79	PELONNIER-MAGIMEL Martine, Présidente de la Ligue contre le cancer 79
POUZIN Gérard, Président Association Française des diabétiques 79	MINAUD Hugues, UFC Que choisir
DI MEGLIO Laurent, Association RENALOO, Association de patients atteints de maladies rénales	<i>En cours de désignation</i>

- b) 4 représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (sur proposition du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BOINIER Jean-Michel, représentant le CDCA au CVS de l'EHPAD de Chef-Boutonne 79	BRUNET Gilles, Union Territoriale des retraités CFDT
LUCAS Renée, Présidente de Générations Mouvement Les Aînés Ruraux	<i>En cours de désignation</i>
BAUDOIN Jean-Marie, Président d'Autisme 79	CONDAC-PIGNON Sophie, représentante d'Autisme 79
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

3° Collège des collectivités territoriales ou de leurs groupements, du territoire de démocratie sanitaire concerné

- a) 1 conseiller régional

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
LANZI Nathalie, Conseillère Régionale	DUFORESTEL Pascal, Conseiller Régional

- b) 1 représentant du Conseil Départemental

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
PAULIC Claire, Conseillère Départementale	LARGEAU Béatrice, Conseillère Départementale

- c) 1 représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile du ressort du conseil territorial de santé

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme le Dr CARLIER, chef de service PMI	RASTOCLE Patricia, adjointe du chef de service PMI au Conseil Départemental des Deux-Sèvres

d) 2 représentants des communautés

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
CESBRON Ronan, directeur du pays de Gâtine, PÉTR	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

e) 2 représentants des communes

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
BOUFRIT Sophie, Conseillère municipale de Niort	BOUCHERY Marie-Christelle, maire de Val du Mignon
MISSIOUX Marie-Pierre, Président de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres	ATTOU Yves, Président de l'association départementale des maires ruraux

4° Collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) 1 représentant de l'Etat

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. le Préfet des Deux-Sèvres	Représentant M. le Préfet des Deux-Sèvres

b) 2 représentants des organismes de sécurité sociale

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
GAUFICHON Catherine, MSA 79/86	GAUTIER Jean-Marie, MSA 79/86
DUHAMEL Isabelle, 1 ^{ère} Vice-Présidente CPAM 79	BOUBAULT Estelle, CPAM 79

5° Personnalités qualifiées :

- M. BEY Michel,
- M. SANCHEZ Eric, Adjoint DASEN, Education Nationale

6° Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L. 1434-10 du Code de la santé publique (*parlementaires*)

- MARCHIVE Bastien
Député de la 1^{ère} circonscription des Deux-Sèvres
- BATHO Delphine
Députée de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres
- FIEVET Jean-Marie
Député de la 3^{ème} circonscription des Deux-Sèvres
- FAVREAU Gilbert
Sénateur des Deux-Sèvres
- MOUILLER Philippe
Sénateur des Deux-Sèvres

Article 2 : Le présent arrêté prend effet pour la durée du mandat restant à courir jusqu'au renouvellement du conseil territorial de santé le 14 décembre 2026.

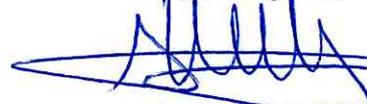
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication de faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux devant le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- soit d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la Santé et de la Prévention ;
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Article 5 : La directrice de la délégation départementale des Deux-Sèvres est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,
Pour la Directrice de la Délégation
Départementale des Deux-Sèvres,
par délégation,



Aurélie PASSERON